



COMMUNE DE CORNAS

3 Place de l'Eglise

07130 CORNAS

Tél : 04-75-81-81-65

Courriel : mairie@cornas.fr

Arrêté portant fermeture du cimetière dans le cadre d'exhumations de cercueils.

Le Maire de CORNAS,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté 83-2012 portant règlement intérieur du cimetière,
VU la demande de M. MICHELAS Serge en date du 02/04/2026,
CONSIDÉRANT que les exhumations doivent être réalisées sans présence de public.

ARRÊTÉ

Article 1 Le cimetière communal de CORNAS est exceptionnellement fermé le **07 et 08 avril 2026** entre **8 heures et 12 heures** en raison d'exhumations de cercueils.

Article 2 Les pompes funèbres Marbrerie VABRES sises 302, Rue Marc Seguin à GUILHERAND-GRANGES sont chargées des travaux et sont habilitées à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

-Pompes funèbres Marbrerie VABRES 302, Rue Marc Seguin 07500 GUILHERAND-GRANGES

-Le commandant du commissariat de Police Nationale de GUILHERAND-GRANGES

-Affiché en Mairie.

À CORNAS

Le 02/04/2026

La Maire,



Magali HEBRARD